Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Publié le 16 MARS 2023
ID : 081-218101400-20230308-1771_DL10_80323-DE

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

Nombre de conseillers
En exercice : 32
Présents : 25
Procurations : 6
Excusée : 1
Votants : 31
N° 10/2023

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE LAVAUR

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Acquisition de parcelles, rue Jouxaygues

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit mars, à dix-neuf heures trente, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUR, légalement convoqué le deux mars deux mille vingt-trois, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

Étaient présents :
MM. CARAYON, LAMOTTE, Mme IMBERT, M. VIDAL, Mme GUIDEZ, M. FÈVRE, Mme MARIGNOL, M. LARUE, Mmes BALAT, DOURTHE, Adjoints, M. RENAULT, Mme RÉMY, M. VANTAUX, Mmes ESPARBIÉ, LESPINARD, MM. DELORD, BÉLINGAND, Mmes DECOUX-POINDRELLE, TAILHADES, LEY, BONNIFACY, M. NAVELLOU, Mmes ALBOUY POMPONNE, MOUGIN, LE NY.

Avaient donné pouvoir :
M. BONHOMME à Mme IMBERT
M. LABORDE à Mme DOURTHE
M. GAMBIER à M. VIDAL
M. POMARÈDE à Mme LESPINARD
Mme GUIRAUD à M. LAMOTTE
M. DAVID à Mme ALBOUY POMPONNE

Était excusée :
Mme FAURE

Madame DOURTHE est nommée secrétaire de séance.

Afin d'améliorer le stationnement dans le centre ancien et l'accès aux équipements publics riverains, la Ville souhaite acquérir les parcelles AE 998 et AE 197 (cf. plan en annexe).
Ces parcelles, d'une contenance totale de 383 m² (174 m² et 209 m²), appartiennent à la Congrégation des Clarisses de Lavaur.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Publié le 16 MARS 2023
ID : 081-218101400-20230308-1771_DL10_80323-DE

Un accord est intervenu avec cette dernière pour une vente de ces deux parcelles moyennant le prix de 90 € le m² (383 m² * 90 € = 34 470 €) et en contrepartie de l'obligation prise par la commune :

- D'édifier une clôture sur la limite des parcelles AE 197 et AE 193, dans le prolongement de celle existante et identique à celle-ci ;
- De créer dans cette clôture une ouverture fermée par une porte pour le passage des piétons.

Les frais nécessités par cette transaction (géomètre et frais de notaire) seront supportés par la Ville.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Premier adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE ladite acquisition aux conditions susvisées ;

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de la commune, que l'acte authentique sera rédigé par l'étude des Maîtres JACOB-CREMONT et BARTHES – notaires à Lavaur (81500),

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

MAIRIE DE LAVAUR (81)

Le Maire,

Bernard CARAYON

La secrétaire de séance,

Corinne DOURTHE

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Publié le
ID : 081-218101400-20230308-1771_DL10_80323-DE

16 MARS 2023

CC Tarn et Agout

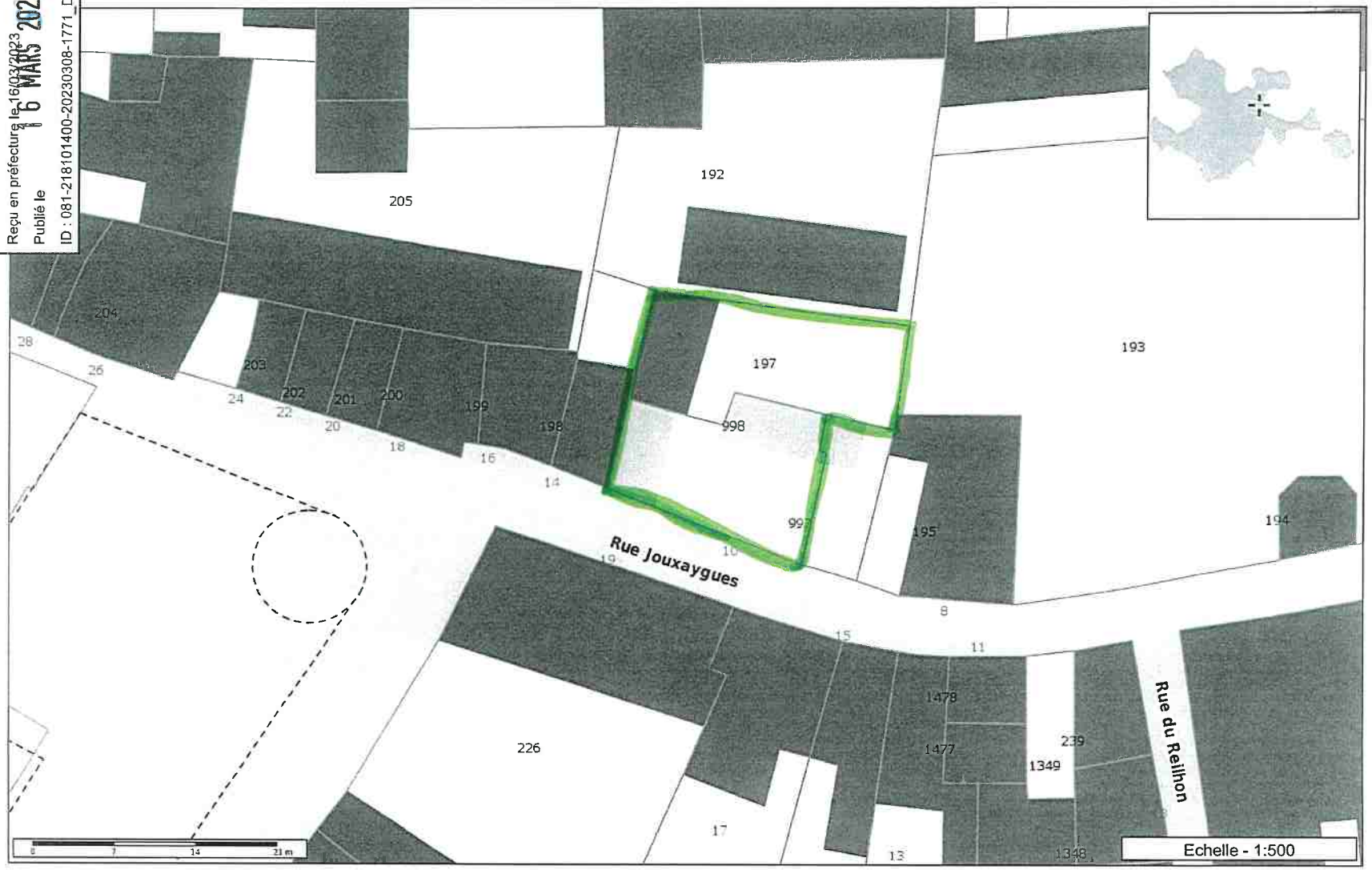

Légende

- Linéaire formant détail topo - Lavaur -
- Az Txt lieu dit
- Az Numéro de parcelle
- Az Numéro de voie
- Voirie CCTA noms voies fusionnées
- Détail linéaire du réseau routier, pont
- Limite commune
- Pièce d'eau (piscine, étang ...)
- Cours d'eau
- Parcelle cadastrale
- Bâti Léger
- Bâti religieux
- Bâti public
- Bâti Privé
- Cimetière
- Ferroviaire
- Habillage1
- Contour commune
- Habillage2

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

Parcelles à acquérir